



NOTE DE SYNTHÈSE BUDGET PRIMITIF 2019

INTRODUCTION

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Après son vote par l'assemblée délibérante, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril les années de renouvellement du conseil municipal, il est transmis au représentant de l'État dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses au centime près.

Les opérations d'ordre et les opérations réelles doivent, elles aussi, être équilibrées.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur des dépenses et des recettes, est autorisé à effectuer les opérations inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire suppose quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

Depuis 2010, et selon les dispositions de l'article R 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les budgets primitifs du budget principal de la Commune, de l'Assainissement et de l'Eau reprennent les résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que les restes à réaliser en investissement de l'exercice précédent, de façon anticipée, c'est-à-dire avant l'approbation du compte de gestion du comptable et le vote du compte administratif, qui auront lieu avant le 30 juin de l'année.

1^{ère} PARTIE : BUDGET PRINCIPAL

Le budget total s'élève à **23 336 580,09 €**. Il est réparti entre la section de fonctionnement équilibrée à **16 171 307,58 €** et la section d'investissement équilibrée à **7 165 272,51 €**.

| SECTION | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------|-----------------|-----------------|
| FONCTIONNEMENT | 16 171 307,58 € | 16 171 307,58 € |
| INVESTISSEMENT | 7 165 272,51 € | 7 165 272,51 € |
| TOTAL | 23 336 580,09 € | 23 336 580,09 € |

BP 2019, budget principal : présentation en volumes

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle est d'un montant de **16 171 307,58 €** en diminution de 295 070, 33 €, soit - 1,79 % par rapport au budget primitif 2018.

A – LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte tenu du contexte national et des efforts demandés aux collectivités territoriales, les dépenses sont strictement évaluées.

➤ **Les dépenses réelles de fonctionnement**, qui correspondent aux dépenses totales de fonctionnement desquelles on retire les opérations d'ordre, prélèvements et amortissements, s'établissent à 14 572 794,58 € soit 869,39 € par habitant (population DGF 2018), bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (1 209,00 € par habitant selon les chiffres des comptes des communes 2017 de la DGCL).

➤ **Les charges à caractère général** (chapitre 011).

Pour 2019, les charges générales s'élèvent à 3 961 863,58 €, soit une augmentation de + 8,9 % par rapport au budget 2018.

Cette augmentation est due principalement aux facteurs suivants :

- L'inflation des prix notamment énergie et électricité ;
- Augmentation des dépenses de fonctionnement des écoles en lien avec la hausse des effectifs ;
- Augmentation des contrats d'abonnement et de maintenance induite par le développement du numérique et des procédures dématérialisées dans les services ;
- Les dépenses de surveillance des bâtiments et des espaces publics en lien avec les mesures de sécurité maintenues à un niveau élevé ;
- Le marché pour la mission d'animation et de suivi de l'opération OPAH-RU.

Néanmoins, la commune poursuit sa politique de rationalisation des moyens entre les services, afin de réaliser des économies, et entend maintenir un service public de qualité.

➤ **Les charges de personnel** (chapitre 012).

Les charges de personnel sont prévues pour 2019 à hauteur de 8 849 172,00 € soit une légère diminution de - 0,77 % par rapport au budget 2018.

La commune réalise des efforts continus afin de maîtriser l'évolution de la masse salariale : celle-ci a augmenté de + 2,62 % en réalisations en 2015, de + 1,10 % en 2016, et a diminué de - 0,24 % en 2017, puis de - 2,21 % en 2018.

Malgré tout, ces dépenses représentent 60,45 % des dépenses réelles de fonctionnement, le ratio des communes de même strate étant de 54,59 € (DGCL comptes des communes 2017).

(Il faut noter que la baisse parallèle des autres charges de fonctionnement vient à atténuer pour ce ratio l'effet des efforts consentis sur les charges de personnel).

Ces dépenses restent donc contenues malgré des facteurs externes générant des charges incompressibles :

- Le « Glissement Vieillesse Technique » issu des déroulements de carrière des agents : évolution des échelons, des grades, mesures de reclassement ;
- L'augmentation des grilles indiciaires et du SMIC ;
- Les mesures liées au PPCR qui ont été décalées par le gouvernement sur 2019 ;
- Une reprise des contrats aidés.

Le total des effectifs au budget primitif est de 262,61 Equivalent Temps Plein Travaillé (269,77 en 2018, 273,71 en 2017 et 276,56 en 2016) dont 183,35 ETPT titulaires (192,35) 43,38 ETPT pour les contrats de droit public (43,51 en 2018), et 35,58 ETPT pour les contrats de droit privé (33,91 en 2018).

➤ **Les contingents et dépenses obligatoires** (chapitre 65).

Ces dépenses passent de 2 040 491,00 € au budget 2018 à 1 336 885,00 € au budget 2019, soit une diminution de 34,48 %.

En 2018, la commune a effectué par l'intermédiaire du Symielec des travaux d'enfouissement de réseaux dans le cadre de l'aménagement de la Place Malherbe dont une partie des travaux s'inscrivait en fonctionnement au compte 65548 pour 128 335,00 € (et la seconde partie en investissement, en fonds de concours au chapitre 204 pour 197 505,00 €).

Par ailleurs, la compétence du SDIS ayant été transférée à la Communauté d'agglomération La Provence Verte, la commune n'a plus à budgéter la contribution (524 121,00 euros en 2018).

Les subventions de fonctionnement aux associations sont prévues au budget à hauteur de 658 075,00 € pour 2019, en augmentation par rapport à 2018, et les subventions aux organismes publics sont de 230 000,00 € pour le C.C.A.S. et 10 000,00 € pour l'A.S.A. de la Plaine.

➤ **Les charges financières** (chapitre 66).

Les intérêts sont de 286 294,00 € en 2019 en augmentation de + 2,75 % par rapport au budget 2018 (278 620,00 €). Sont compris les intérêts remboursés au Symielec (3 910,00 €)

➤ **Les dépenses exceptionnelles** (chapitre 67)

Ces dépenses concernent principalement les annulations de titres sur exercice antérieur, les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé.

Ces dépenses sont prévues à hauteur de 184 580,00 € pour 2019.

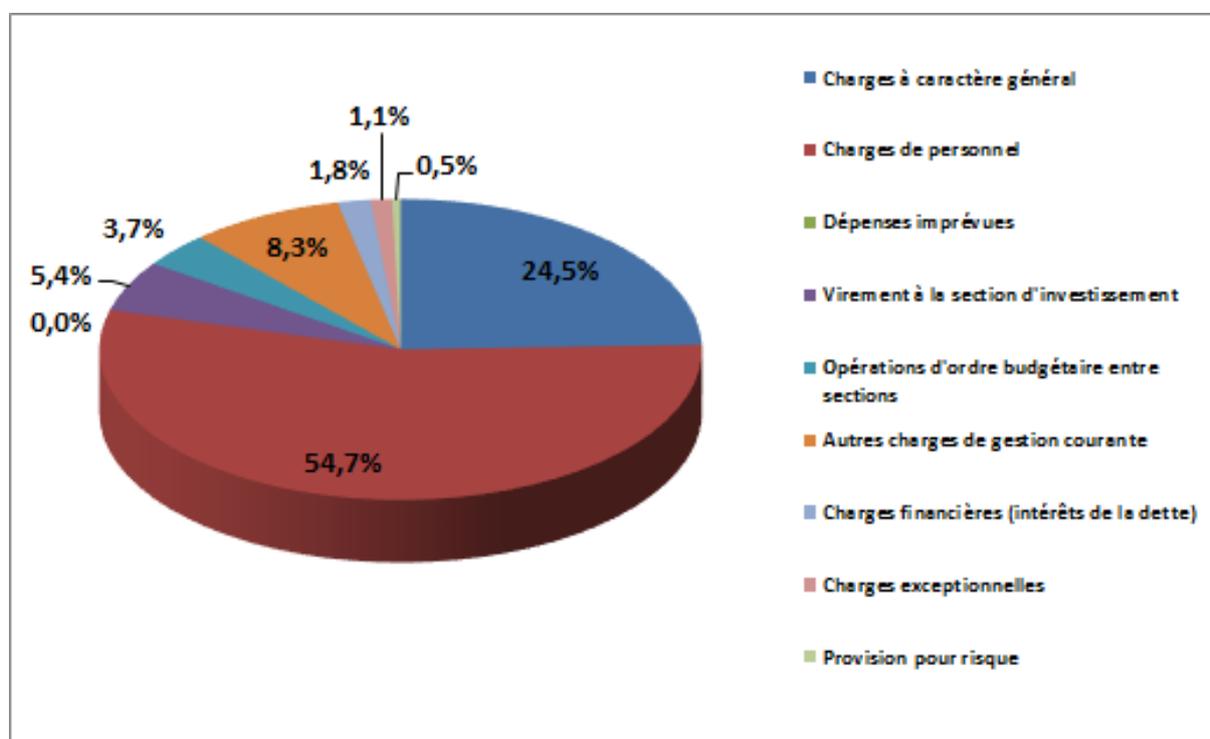
➤ **Les dotations aux provisions pour risque (chapitre 68)**

Deux provisions pour risque sont prévues pour 2019 :

- Une provision à hauteur de 50 639,00 € concernant la requête déposée par la société Transalp auprès du Tribunal administratif de Toulon pour une demande d'indemnisation pour préjudice subi, suite à

l'éviction de la société de la procédure d'attribution du marché d'aménagement d'une aire de jeux collective au jardin de l'Enclos.

- Une provision concernant le contentieux opposant la commune à Madame Bartelloni, dont la requête pour préjudice moral subi pour la non reconduction de son contrat de travail, a été rejetée par le Tribunal Administratif de Toulon dans son jugement du 10 mars 2017. Madame Bartelloni faisant appel une provision du montant des indemnités requises soit 24 000 € est constituée.



BP 2019 principal, dépenses de fonctionnement

| FONCTIONS | LIBELLÉ | BP 2019 |
|-----------|--|-------------|
| 01 | Non ventilables | 1 827 758 € |
| 0 | Services généraux | 3 724 098 € |
| 1 | Sécurité et salubrité publique | 681 153 € |
| 2 | Enseignement et formation | 3 328 356 € |
| 3 | Culture | 1 146 448 € |
| 4 | Sport et Jeunesse | 1 295 030 € |
| 5 | Interventions sociales santé | 438 244 € |
| 6 | Famille | 889 473 € |
| 7 | Logement | 18 390 € |
| 8 | Aménagement et services urbains, environnement | 2 594 366 € |
| 9 | Action économique | 227 992 € |

BP 2019, budget principal, dépenses de fonctionnement : présentation par fonction

B – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont évaluées avec prudence, dans le respect du principe de sincérité.

Par anticipation de l'affectation du résultat, 475 889,58 € sont inscrits au **résultat reporté de la section de fonctionnement**.

Les **recettes réelles**, qui correspondent aux recettes de fonctionnement desquelles on a retiré les opérations d'ordre et le résultat reporté, ont pu être estimées à 15 646 492,00 €, soit 933,45 € par habitant (population DGF 2018), bien inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate (1 334,00 € par habitant selon les chiffres des comptes des communes 2017 de la DGCL).

➤ **Les Impôts et taxes** (chapitre 73)

● **La fiscalité directe**

Les taux restent une nouvelle fois inchangés pour l'exercice 2019.

L'état MI1259 a été notifié par les services de l'Etat.

Le produit attendu augmente de 4,81% en 2019 : 8 367 251,00 € (7 983 108,00 € en 2018).

Le ratio « produits des impositions directes / population » est de 499,18 € par habitant pour 2019 (population DGF 2018), celui des communes de même strate étant de 550 € par habitant (cf comptes des communes 2017- DGCL).

Les allocations de compensation sur taxe d'habitation et taxes foncières ont également été notifiées sur l'état MI1259 : l'allocation de compensation sur taxe d'habitation s'élève à 246 135,00 € (contre 237 197,00 € en 2018), et l'allocation de compensation sur les taxes foncières sera de 21 912,00 € (contre 20 768,00 € en 2018). La dotation unique de compensation de la taxe professionnelle est portée à zéro.

● **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** a représenté 277 053,00 euros en 2018. La Communauté d'Agglomération La Provence Verte bénéficiaire de ce fonds délibèrera sur la répartition entre les communes membres en juin. Nous inscrirons le produit en décision modificative.

● **La taxe communale forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles** est prévue au budget 2019 à hauteur de 50 000,00 euros (49 315,00 € de produits en 2018).

● **L'attribution de compensation** provisoire votée par la Communauté d'Agglomération la Provence Verte est de 469 236,00 € pour 2019.

Son montant a été redéfini pour tenir compte notamment du transfert de la compétence du SDIS.

● **La fiscalité indirecte**

- La taxe additionnelle aux droits de mutation est prévue à hauteur de 1 200 000,00 € pour 2019 soit légèrement inférieure aux réalisations de l'exercice 2018 dans un souci de prudence.
- La taxe sur la consommation finale d'électricité est inscrite pour un montant de 475 000,00 €.
- La taxe locale sur les publicités extérieures est prévue à hauteur de 80 000,00 €.

➤ **Les produits des services et du domaine** (chapitre 70)

Ces produits concernent notamment la cantine, les accueils de loisirs, la médiathèque.

Ces recettes sont prévues à hauteur de 934 735,00 € pour 2019, en très légère augmentation par rapport au budget 2018 pour tenir compte de l'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles communales.

➤ **Les dotations et participations** (chapitre 74)

Elles sont estimées à 3 364 516,00 €.

● **La dotation Globale de Fonctionnement.**

- La Dotation Globale de Fonctionnement a été mise en ligne sur le portail de la DGCL et s'élève pour l'exercice 2019 à 2 465 772 €, en augmentation par rapport à 2018 :
- part forfaitaire : 1 360 452 € (en 2018 : 1 319 964,00 €)
les deux dotations de péréquation :
 - 572 392,00 € pour la Dotation Nationale de Péréquation (550 618,00 € en 2018)
 - 532 928,00 € pour la Dotation de Solidarité Urbaine (526 100,00 € en 2018)

● **Les autres participations de l'État** concernent principalement la dotation de recensement, la dotation pour titres sécurisés, les participations aux prestations de services périscolaires et extrascolaire, les contrats enfance jeunesse, les contrats aidés.

Ces participations sont prévues à hauteur de 517 797,00 € en baisse par rapport au budget 2018 en raison de d'un versement de la CAF effectué à tort en 2018 sur le compte de la commune à hauteur de 70 000 € au titre des contrats enfance jeunesse.

Le fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses de fonctionnement 2017 est estimé à 21 000 €.

● **Les participations et dotations des autres partenaires financiers**

Elles sont estimées à environ 91 900 € pour 2019.

Il s'agit des participations du Département, de la Région, de la Communauté d'Agglomération La Provence Verte, et d'autres communes, pour le financement du centre médico-scolaire, la foire médiévale, les participations des communes aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés à Saint-Maximin et résidant hors commune ou pour les classes ULIS.

Ces participations sont en baisse sur 2019 principalement en raison de la nouvelle convention signée avec le Département pour l'occupation des gymnases Leï Garrus et Henri Matisse, qui ne prévoit plus de participation de ce dernier aux frais de fonctionnement des deux gymnases.

Dans le cadre du projet « *une Place pour tous, projet citoyen et participatif dans le centre ancien de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume* », une convention d'attribution d'une aide du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural vient d'être établie avec le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte.

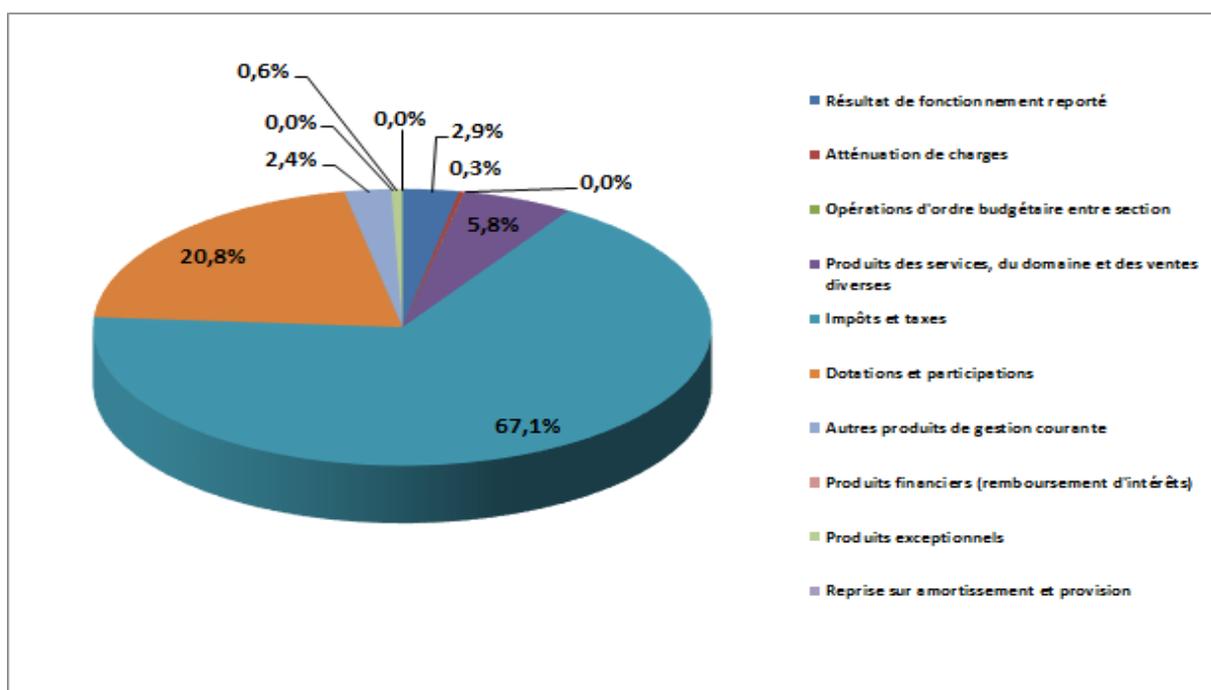
La convention prévoit un financement sur trois ans au titre du FEADER, et un cofinancement à hauteur par le Conseil régional, dont le second versement interviendra en 2019.

➤ **Les autres produits de gestion courante** (chapitre 75)

Principalement les revenus des immeubles, ces recettes s'élèvent à 395 754,00 € en augmentation par rapport au budget 2018 (377 000 €) pour tenir compte des recettes liées à la location de la salle de spectacle de la Croisée des Arts, et de l'augmentation des loyers perçus pour les logements communaux.

➤ **Les Produits exceptionnels** (chapitre 77)

Prévues à hauteur de 94 000,00 €, ces recettes concernent les remboursements d'assurance suite à des dommages, et autres recettes exceptionnelles.



BP 2019, budget principal, recettes de fonctionnement

| FONCTIONS | LIBELLÉ | BP 2019 |
|-----------|--|--------------|
| 01 | Non ventilables | 13 401 809 € |
| 0 | Services généraux | 169 800 € |
| 1 | Sécurité et salubrité publiques | 8 910 € |
| 2 | Enseignement et formation | 675 610 € |
| 3 | Culture | 103 128 € |
| 4 | Sport et Jeunesse | 255 591 € |
| 6 | Famille | 465 600 € |
| 7 | Logement | 120 000 € |
| 8 | Aménagement et services urbains, environnement | 876 860 € |
| 9 | Action économique | 94 000 € |

BP 2019, budget principal, recettes de fonctionnement : présentation par fonction

C – ÉPARGNE NETTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

L'épargne nette reflète la capacité de la commune à investir sans recourir à l'emprunt.

| | |
|---|------------------|
| | BP 2019 |
| Recettes réelles de fonctionnement | 15 646 492 |
| Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette | 14 286 501 |
| Epargne de gestion | 1 359 991 |
| Intérêts de la dette | 286 294 |
| Epargne brute | 1 073 697 |
| Remboursement en capital de la dette | 736 902 |
| Epargne nette | 336 795 |
| Taux d'épargne brute | 6,86 % |

La capacité de désendettement est la couverture de l'encours de la dette par l'épargne brute

| | 2019 |
|---|-------------|
| Stock de dette au 31/12/N | 8 799 009 |
| Épargne brute | 1 073 697 |
| Capacité de désendettement (en nombre d'années) | 8,20 |

La Loi de finances pour 2018 fixe un plafond de 12 ans pour les communes.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est d'un montant de 7 165 272,51 €.

A – LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Par anticipation de l'affectation du résultat, - 696 792,08 € sont inscrits au **résultat reporté de la section de d'investissement**.

Le programme d'équipement proposé pour l'année 2019 est estimé à 4,37 millions d'euros, hors restes à réaliser (qui s'élèvent à 1 333 393,38 €).

Les dépenses d'équipement brut par habitant s'établissent à 260,99 € le ratio correspondant à la moyenne des communes de même strate étant de 300,00 € (comptes des communes 2017 de la DGCL).

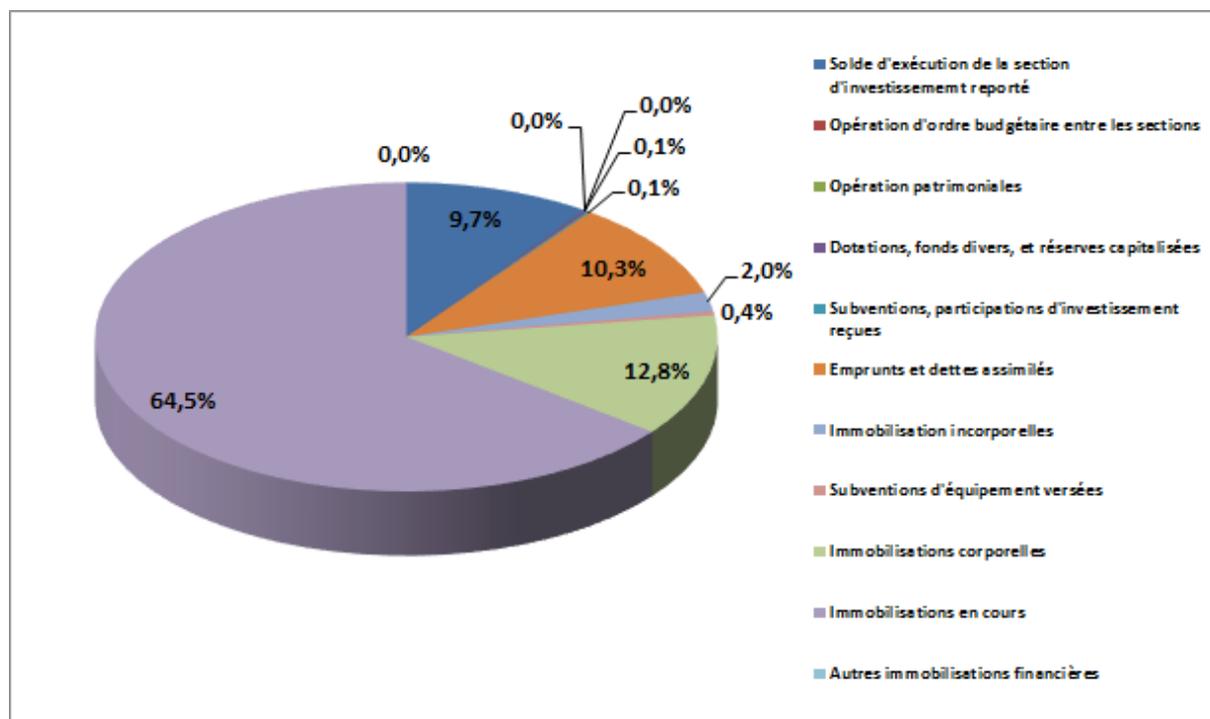
Ces dépenses concerneront :

- Les équipements publics (bâtiments municipaux, infrastructures sportives, écoles maternelles et élémentaires, etc.) bénéficieront des aménagements nécessaires au bon fonctionnement du service public ;
- La mise en valeur du patrimoine avec les travaux de restauration de la basilique ;
- La réhabilitation du centre-ville avec l'opération OPAH-RU et les acquisitions foncières dans le cadre du programme de résorption de l'habitat indigne ;
- Les fouilles archéologiques 2 tanche 1 dans le quartier Clos de Roques en vue de la construction du complexe sportif ;
- Le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du complexe sportif Clos de Roques ;
- L'aménagement d'aire de jeux pour les enfants de 5 mois à 5 ans au jardin de l'Enclos ;
- La commune poursuit son programme d'aménagement urbain avec notamment le programme de travaux de voirie et d'aménagement de liaisons douces ;
- Un nouveau déploiement de la Vidéoprotection ;
- Les dépenses permettant de maintenir les équipements nécessaires aux services et aux écoles : acquisitions de mobiliers, matériels, licences, logiciels

Le montant du **capital de la dette** à rembourser cette année est de 736 902,00 €.

Ce montant comprend la dette propre 708 600 €, et le remboursement des emprunts contractés avant 2007 pour notre compte par le Symielec, pour le financement de travaux, à hauteur de 28 302 €.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 pour notre commune est de 8 799 009,05 €. Il représente un ratio de 524,94 € par habitant, soit un montant très inférieur à la moyenne des communes de même strate (893,00 € par habitant, cf. comptes des communes 2017 - DGCL).



BP 2019, budget principal, dépenses d'investissement avec RAR

| FONCTIONS | LIBELLÉ | BP 2019 |
|-----------|--|-------------|
| 01 | Non ventilables | 1 418 318 € |
| 0 | Services généraux | 666 178 € |
| 1 | Sécurité et salubrité publique | 88 947 € |
| 2 | Enseignement et formation | 167 605 € |
| 3 | Culture | 471 184 € |
| 4 | Sport et Jeunesse | 1 647 879 € |
| 5 | Interventions sociales et santé | 0 € |
| 6 | Famille | 12 880 € |
| 7 | Logement | 19 088 € |
| 8 | Aménagement et services urbains, environnement | 2 666 704 € |
| 9 | Action économique | 6 489 € |

BP 2019, budget principal, dépenses d'investissement avec RAR : présentation par fonction

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement, qui correspondent aux recettes d'investissement desquelles on a retiré les amortissements des immobilisations, le virement de la section de fonctionnement et le solde d'exécution reporté, s'établissent à 3 779 670,00 €, hors restes à réaliser (qui s'élèvent à 1 907 728,51 €).

Nos ressources propres sont estimées à environ 2 294 948,00 € :

- les **dotations et fonds divers** (taxe d'aménagement et fonds de compensation de la TVA pour un montant prévisionnel) : 820 000,00 €, en augmentation par rapport aux prévisions 2018 en raison de des montants attendus au titre du FCTVA pour 2019 calculé à partir des dépenses d'investissement 2017, et de la bonne dynamique de la taxe d'aménagement.
- le solde positif des dotations aux **amortissements des immobilisations** pour un montant de 595 948,00 €.
- le **virement de la section de fonctionnement** pour un montant de 879 000,00 €.

Il a également été inscrit des **excédents de fonctionnement capitalisés** pour 660 000,00 €.

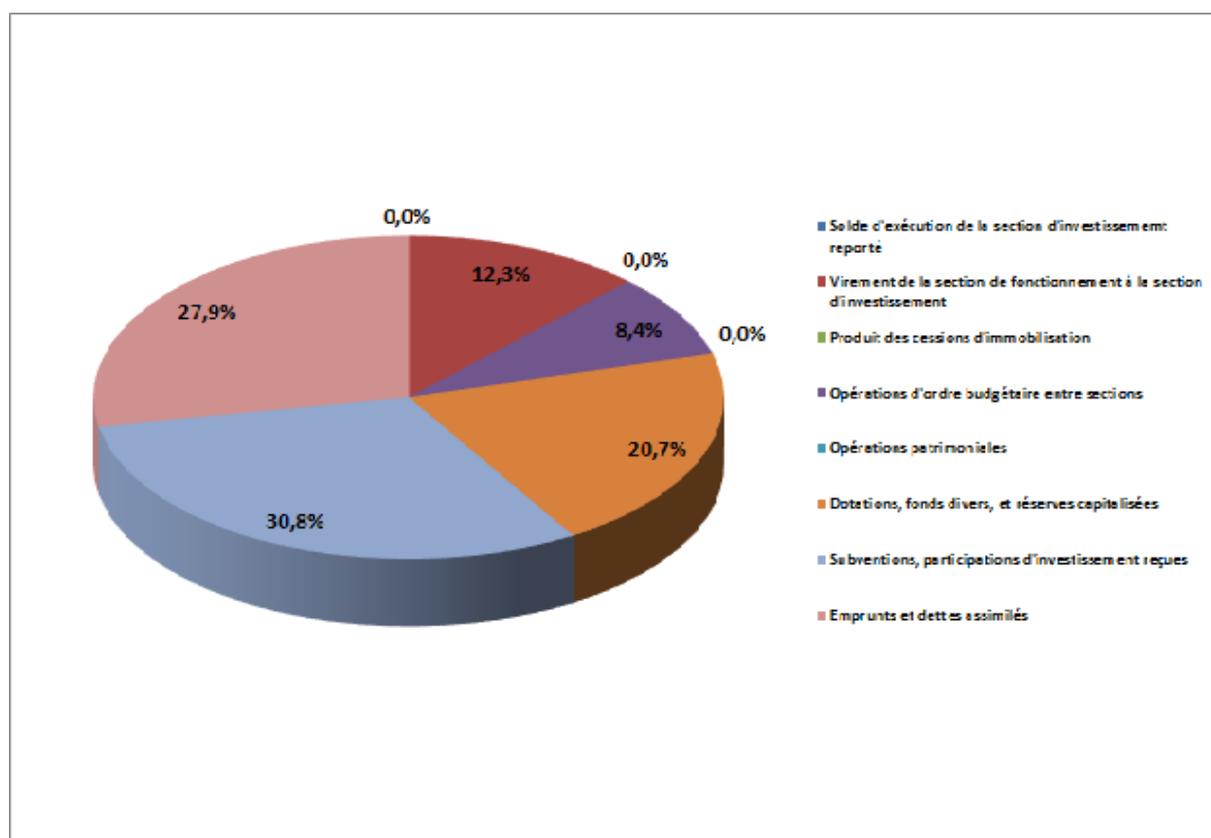
Le programme de travaux et d'équipements sera également financé par **les subventions notifiées**.

Nous avons inscrit les montants des subventions accordées pour la première année par l'ANAH à hauteur de 141 670 € et la région à hauteur de 18 000,00 € au titre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain, et visant la résorption de l'habitat insalubre dans le parc privé du centre-ville.

Des subventions seront également sollicitées auprès de nos partenaires financiers au cours de l'exercice 2019, notamment :

- la DRAC et la Région pour les travaux de la basilique Sainte-Marie-Madeleine ;
- L'État au titre de la DSIL / DETR 2019, et du Fonds National pour l'Archéologie Préventive ;
- le Département au titre de la programmation 2019 ;
- La Région au titre du F.R.A.T. 2019 ;
- La Communauté d'Agglomération la Provence Verte au titres des fonds de concours 2019.

Enfin, un recours à l'emprunt est envisagé à hauteur de 2 000 000,00 €.



BP 2019, budget principal, recettes d'investissement avec RAR

| FONCTIONS | LIBELLÉ | BP 2019 |
|------------------|--|----------------|
| 01 | Non ventilables | 3 037 874 € |
| 0 | Services généraux | - |
| 1 | Sécurité et salubrité publique | - |
| 2 | Enseignement - Formation | 6 282 € |
| 3 | Culture | 203 848 € |
| 4 | Sport et jeunesse | 305 975 € |
| 8 | Aménagement et services urbains, environnement | 3 611 293 € |
| 9 | Action économique | 0 € |

BP 2019, budget principal, recettes d'investissement avec RAR : présentation par fonction

III – PRÉSENTATION PAR NIVEAU DE VOTE

| | | DÉPENSES | | RECETTES | | |
|----------------|-----------------------------|--|------------------------|-----------------------------|--|------------------------|
| | | CHAPITRE | CRÉDITS | CHAPITRE | CRÉDITS | |
| FONCTIONNEMENT | 023 | Virement à la section d'investissement | 879 000,00 € | 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 475 889,58 € |
| | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 598 874,00 € | 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 926,00 € |
| | 011 | Charges à caractère général | 3 961 863,58 € | 013 | Atténuations de charges | 46 000,00 € |
| | 012 | Charges de personnel | 8 849 172,00 € | 70 | Produits des services, du domaine et ventes diverses | 934 735,00 € |
| | 014 | Atténuation de produit | 0,00 € | | | |
| | 65 | Autres charges de gestion courante | 1 336 885,00 € | 73 | Impôts et taxes | 10 857 487,00 € |
| | 66 | Charges financières (intérêts de la dette) | 286 294,00 € | 74 | Dotations et participations | 3 364 516,00 € |
| | 67 | Charges exceptionnelles | 184 580,00 € | 75 | Autres produits de gestion courante | 395 754,00 € |
| | 68 | Dotations aux provisions | 74 639,00 € | 76 | Produits financiers | 0,00 € |
| | | | | 77 | Produits exceptionnels | 94 000,00 € |
| | | | | 78 | Reprise provision | 0,00 € |
| | TOTAL fonctionnement | | 16 171 307,58 € | TOTAL fonctionnement | | 16 171 307,58 € |
| INVESTISSEMENT | 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | 696 792,08 € | 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement reporté | |
| | | | | 021 | Virement de la section de fonctionnement | 879 000,00 € |
| | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 926,00 € | 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 598 874,00 € |
| | 041 | Opérations patrimoniales | - | 041 | Opérations patrimoniales | - |
| | 10 | Dotations fonds divers | 10 000,00 € | 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 1 480 000,00 € |
| | 13 | Subventions investissement | 10 000,00 € | 13 | Subventions d'investissement reçues | 2 207 398,51 € |
| | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 737 402,00 € | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 2 000 000,00 € |
| | 20 | Immobilisations incorporelles | 144 312,80 € | 20 | Immobilisations incorporelles | 0,00 € |
| | 204 | Subventions d'équipement versées | 30 000,00 € | 204 | Subventions d'équipement versées | 0,00 € |
| | 21 | Immobilisations corporelles | 915 062,39 € | 21 | Immobilisations corporelles | 0,00 € |
| | 23 | Immobilisations en cours | 4 618 777,24 € | 23 | Immobilisations en cours | 0,00 € |
| | 27 | Autres immobilisation financière | 0,00 € | 024 | Produit des cessions d'immobilisations | 0,00 € |
| | TOTAL investissement | | 7 165 272,51 € | TOTAL investissement | | 7 165 272,51 € |
| | TOTAL BUDGET | | 23 336 580,09 € | TOTAL BUDGET | | 23 336 580,09 € |

IV – ÉTAT DES RESTES À RÉALISER 2018 (INVESTISSEMENT)

| DÉPENSES | | | RECETTES | | |
|---------------------------|-------------------------------|-----------------------|---------------------------|--|-----------------------|
| CHAPITRE | | RAR | CHAPITRE | | RAR |
| 20 | Immobilisations corporelles | 19 030,80 € | 024 | Produit des cessions d'immobilisations | 0,00 € |
| 204 | Subvention équipement versée | 0,00 € | 13 | Subventions d'investissement reçues | 1 907 728,51 € |
| 21 | Immobilisations incorporelles | 143 494,34 € | 16 | Emprunts et dettes assimilées | 0,00 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 1 170 868,24 € | | | |
| TOTAL RAR DÉPENSES | | 1 333 393,38 € | TOTAL RAR RECETTES | | 1 907 728,51 € |



2^{ème} PARTIE : BUDGETS ANNEXES

Depuis la loi de finances 2013 qui a imposé à partir de 2014, la gestion du recouvrement et du reversement des redevances de l'Agence de l'eau au seul service émetteur de factures. Les comptes de charges et de produits correspondant aux redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte, apparaissent donc sur le budget de l'eau.

I – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

| SECTION | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------|------------------------|------------------------|
| EXPLOITATION | 1 484 621, 15 € | 1 484 621, 15 € |
| INVESTISSEMENT | 1 683 629,72 € | 1 683 629,72 € |
| TOTAL | 3 168 250, 87 € | 3 168 250, 87 € |

BP 2019, budget annexe assainissement : présentation en volumes

En ce qui concerne la section d'investissement, 2018 sera consacré à la poursuite du programme de rénovation du réseau.

Des demandes d'aides au titre de l'année 2019 pour le 11^{ème} programme « sauvons l'eau » pour les réseaux d'eaux usées (assainissement et pluviales) seront adressées aux services de l'Agence de l'eau.

Une demande concernant le boulevard Bonfils est en cours d'instruction.

Les restes à réaliser 2018 sont de 89 188,30 € en dépenses et 87 307,50 € en recettes.

II – SERVICE DE L'EAU

| SECTION | DÉPENSES | RECETTES |
|----------------|-----------------------|-----------------------|
| EXPLOITATION | 2 224 426,32 € | 2 224 426,32 € |
| INVESTISSEMENT | 1 741 866,70 € | 1 741 866,70 € |
| TOTAL | 3 966 293,02 € | 3 966 293,02 € |

BP 2019, budget annexe eau : présentation en volumes

Le programme de rénovation du réseau d'adduction d'eau potable se poursuit.
Pour financer ces investissements, nous faisons appel aux aides précieuses de l'Agence de l'eau.

Des demandes d'aides au titre de l'année 2019 pour le 11^{ème} programme « sauvons l'eau » pour les réseaux d'eau potable. Elles concernent la route de Marseille, le chemin des Bergers, et le boulevard Bonfils.

Les restes à réaliser 2018 sont de 171 883,84 € en dépenses et de 35 390,50 € en recettes.